



# BUREAU DU COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N° 05.25.26

RÉUNION DU Mardi 9 septembre 2025

## Présents :

Jean-Marc **SENTEIN**, Richard **GIUSEPPIN**, Patrick **MARSENGO**, Geneviève **REAVAILLE**, Yves **DA COSTA**, Gilles **GALINIER**.

## Invités :

Loïc **FEVRE**.

-----

Monsieur Jean-Marc **SENTEIN**, Président du District, ouvre la séance de ce Bureau Directeur à 18 heures, et donne la parole Monsieur Patrick **MARSENGO**, secrétaire Général.

## Il présente l'ordre du jour

1. Point Ligue
2. Modifications des Règlements
3. Gestion du Carton Blanc et Critères de Départage
4. Questions Financières et Gestion des Délégués
5. Commission de Discipline
6. Points Administratifs - Divers

## **1. Point Ligue**

Des incompréhensions existent avec la Ligue concernant les conventions de mise à disposition des techniciens ainsi que des factures impayées, avec un focus particulier sur la situation de Pascal **DESPEYROUX**.

- Un courrier a été adressé à Christophe **GENIEZ** concernant l'absence de conventions de mise à disposition des techniciens.
- Une facture de 10 000 €, correspondant aux mises à disposition de l'année précédente, reste impayée.
- Gilles **BOSCUS** s'est engagé à transmettre les conventions au plus tard d'ici vendredi.
- Pascal **DESPEYROUX** a été absent sur une dizaine de dates d'intervention prévues pour la Ligue d'après Christophe **GENIEZ**.
- Il est proposé de le convoquer officiellement afin d'obtenir des explications, potentiellement par courrier recommandé.
- Les jours d'absence non justifiés pourraient être déduits de ses congés ou de ses RTT.
- Pascal **DESPEYROUX** encadre actuellement une formation BMF sans convention, ce qui pose un problème de responsabilité.
- Une demande écrite sera adressée à Christophe **GENIEZ** afin que la Ligue de Football d'Occitanie confirme assumer l'entièvre responsabilité de ses déplacements (juridique).

## 2. Modifications des règlements

Plusieurs modifications des règlements généraux et financiers ont été discutées afin d'améliorer la gestion des compétitions.

- Les demandes de report ou de modification de match seront possibles jusqu'au mercredi précédent la rencontre.
- Les remises en touche deviendront une règle permanente.
- Après deux reports consécutifs dus à un arrêté municipal, les clubs devront proposer un terrain de repli.
- Les éducateurs devront figurer sur au **moins 50 %** des feuilles de match.
- Le diplôme **CFI 3** sera exigé pour l'encadrement des équipes de jeunes à compter de la saison **2026-2027**.
- Le niveau **R2** sera supprimé et remplacé par des compétitions en territoire cogérées par la Ligue et les Districts.
- Les ententes entre clubs auront une durée **de 5 ans**.
- Le quota de matchs pour les arbitres passera de **15 à 20 matchs**.

## 3. Gestion du carton blanc et critères de départage

Des discussions approfondies ont eu lieu concernant la gestion technique du carton blanc ainsi que les critères de départage en cas d'égalité.

### Problème technique

Les cartons blancs sont saisis sur la FMI mais ne remontent pas dans le logiciel disciplinaire. Au total, **1 193 cartons blancs** ont été enregistrés sur la saison **2024-2025**.

### Décisions

- Le carton blanc n'entraînera aucune sanction financière.
- Les cartons blancs pourront être cumulés en vue d'entraîner une suspension en cours de match (2 blancs=rouge) suivant les prérogatives fédérales.
- La durée de la « pause d'apaisement » pourrait être limitée à 2 à 3 minutes.
- Le critère du nombre de cartons rouges sera ajouté comme critère de départage en cas d'égalité entre deux équipes.

## 4. Questions Financières et Gestion des Délégués

Des problématiques financières ont été abordées, notamment concernant les impayés des clubs et le financement des délégués.

- **77 %** des clubs règlent leurs dettes par virement sans difficulté.
- Certains clubs ne paient que **2 à 3 fois par an**, après relances, tandis que d'autres ne règlent aucune facture.

### Nouvelle procédure proposée pour les clubs en situation d'impayé

- Mise en demeure de payer sous **10 jours**.
- Convocation du président ou du trésorier du club.
- Transmission du dossier au Comité Directeur en vue d'une sanction (retrait de points avec sursis puis ferme).

## □ Projet de surveillance des matchs :

- Déploiement de **5 caméras** pris en charge par la FFF et de **20 délégués** au maximum afin de superviser **25 matchs** par week-end. Une commission est créée pour définir les matchs à enjeux ou/à risques en début de semaine (PV obligatoire).
- Budget estimé entre **14 000 €** et **17 000 €** pour les délégués.
- Une augmentation de **2 €** a été validée pour les observateurs, portant leur indemnité à **35 €**.

## 5. Commission de Discipline

Des décisions ont été prises concernant l'organisation de la commission de discipline.

- Les réunions se tiendront désormais à Cugnaux et non plus au Fauga.
- Plusieurs départs sont actés ou à venir (Marc **HUBERT**, Céline **ESTRADE** qui va s'investir dans une autre commission).
- Rappel du quorum : **5 membres** pour une réunion disciplinaire et **3 membres** pour les litiges.
- La demande de remboursement de frais de déplacement, d'un montant de **2 490 €**, a été refusée.

## 6. Points Administratifs - Divers

- Une réunion est prévue le **lundi 15** afin de réaliser un état des lieux.
- Le processus de paiement des formations a été clarifié : l'instance règle directement les frais et refacture ensuite les clubs.
- Un paiement annuel de **99 € HT** a été mentionné.
- Un rappel a été effectué concernant la **double licence** en football d'animation (U6 à U11).
- La CDA peut désigner des arbitres en formation pour officier lors de rencontres à domicile.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Président,  
Jean Marc **SENTEIN**

Le Secrétaire Général,  
Patrick **MARSENGO**